

**LA RÉGION
AIDE LES ÉTUDIANTS
QUI PARTENT EN STAGE
OU EN SÉJOUR D'ÉTUDES
À L'ÉTRANGER
AVEC ENVOLÉO**



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

VOUS ÊTES ETUDIANT(E) EN PAYS DE LA LOIRE ET VOUS AVEZ UN PROJET D'ÉTUDES OU DE STAGE À L'ÉTRANGER ?

Grâce au dispositif Envoléo, la Région facilite votre mobilité !



MONTANT DE L'AIDE

Envoléo, c'est une **aide régionale au départ de 500 ou 1 000 €** versée au début de votre séjour à l'étranger et qui permet de faire face aux premières dépenses. Le forfait peut être majoré pour les étudiants boursiers sur critères sociaux et pour les étudiants en situation de handicap.



BÉNÉFICIAIRES

Les étudiants inscrits dans un établissement ligérien, **partenaire de la Région des Pays de la Loire**, qui répondent aux critères suivants :

- être âgé(e) de moins de 28 ans au début de la mobilité ;
- être en formation initiale dans un établissement ligérien l'année du séjour ;
- avoir un projet de séjour à l'étranger, retenu par l'établissement de formation* ;
- ne pas bénéficier d'une bourse Erasmus+ ou bourse AMI du CROUS [ou du Ministère de tutelle de l'établissement] pour le même projet ;

Toutes les destinations sont éligibles à Envoléo, à l'exception des pays situés dans l'Union Européenne et des pays tiers associés au programme Erasmus.



MODALITÉS

Rendez-vous au service des relations internationales de votre établissement pour confirmer que votre situation permet de candidater à cette aide.

* d'une durée minimum de 5 semaines pour les étudiants en BTS, BUT ou en formation « sanitaire et social » (nouveau rentrée 2025) ; ou de 10 semaines pour les autres étudiants.



PLUS D'INFOS

Service des relations internationales
de votre établissement de formation
ou sur paysdelaloire.fr/envoleo

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE